



LIGUE OUEST
994/05/IA
Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

STAGE PANUNTUKAN de la LIGUE OUEST

Samedi 26 novembre 2022

RENNES

Annexe 1 : « Le développement durable pendant une manifestation »

1. GENERALITÉS

Le stage Panuntukan 2022 de la ligue Ouest de la FCD sera organisé **le samedi 26 novembre 2022** par *la section self-défense du club sportif de la garnison de la Rennes*.

Cette manifestation inscrite au calendrier de la Ligue se déroulera sur le site du DOJO quartier FOCH à Rennes

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) **Club organisateur** : Club sportif de la garnison de Rennes section self-défense

b) **Responsables de l'organisation** :

LOUIS Thierry - Mail : kobukaidefense@gmail.com

TRUIN Nathalie - Mail : secretariatcsgr@orange.fr

Conseiller technique ligue Ouest :

LOUIS Thierry - Mobile : 06 60 51 52 82 - Mail : kobukaidefense@gmail.com

Disposition particulière :

Nombre de place limité à 25 stagiaires

c) **Déroulement de la compétition** :

10h00 : accueil des participants ;

11h00 : début du stage ;

13h00 : repas ;

13h45 : reprise ;

16h00 : fin du stage.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) **Accueil** :

10h00 accueil des participants dojo quartier Foch

b) **Restauration** :

Un repas en commun sera organisé. Le coût de ce repas sera pris en compte par la ligue Ouest, uniquement pour les licenciés FCD.

c) Soutien santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque **concurrent** devra être en possession de sa licence FCD 2022/2023 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique des arts martiaux ou sports de combat si le code « Activité » de la licence FCD est autre que : self-défense

La participation au stage de Panuntukan est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique des sports de combat datant de moins d'un an.

Les organisateurs devront être licenciés FCD.

b) Engagement :

Droits de participation : 9 € par licenciés FCD

Aucun paiement sur place.

Attention : Le trésorier de la ligue Ouest adressera aux clubs une facture correspondante au nombre de participants au stage.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA de votre club. Inscription en ligne **avant le 10 novembre 2022** (délai de rigueur).

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le site de la FCD SYGEASUR).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue adresse aux différents destinataires la fiche bilan activités.

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du stage de panuntukan et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DEVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 1.

Gérard HAUSE

Vice président de la Ligue Ouest
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest ;
- Membres du comité directeur de la Ligue ;
- Trésorier général de la Ligue ;
- Président des clubs LO/FCD ;
- CTS Ligue Thierry LOUIS.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION

BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES

ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

